

Compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2020



I. Création d'un poste d'adjoint technique (= 1/11/2020)

Ce poste est indispensable pour assurer le bon fonctionnement et l'action des services techniques.
Vote pour l'ouverture de ce poste : validé par tous les élus

II. Retrait de la Communauté d'Agglomération du périmètre du syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR)

Question : doit-on accepter d'adhérer tout de suite au CAPEV ? ce sera obligatoire en 2026.

4 abstentions, 8 pour et 7 contre.

III. Règlement intérieur du conseil municipal

A l'unanimité

IV. Une nouveauté : la rédaction d'un procès-verbal

La loi nous l'oblige désormais à fournir aussi un procès-verbal de séance, à archiver en mairie, avec plus de détails que le simple compte-rendu

Vote à l'unanimité pour cette mesure

V.Nomination d'un adjoint ou élu pour signer une demande de travaux ou urbanisme du maire :
Daniel Béhar, ok à l'unanimité

VI.installation d'un radar pédagogique à l'entrée de St Julien, côté le Pertuis
Vote à l'unanimité

VII : Convention pour la mission SPS (espace couvert au 22 rue Chaussade, / CDG43
Un agent de sécurité doit venir une vingtaine de fois pour le suivi du chantier/ sécurité.
Vote à l'unanimité

VII. Agente affectée à l'école (parcours emploi compétence)
Aide à l'enseignant et aux tâches ménagères
28/36 heures (annualisé)
Vote : à l'unanimité

VIII. Modification d'appel d'offres, car 6 élus ont été désignés : il n'en faut que 4 en fonction de
notre population/ St-Julien seulement

Un titulaire et un suppléant doivent se retirer, car notre commune ne doit pas avoir plus de 4 élus dans cette commission.

Laurent Marchandé se retire et Guy Devidal

IX : PLU/PLUI

On est en PLU depuis 2018 : décision des zones naturelles, constructibles... Revu tous les 10 ans
Dans le but de protéger les villages environnants : densité de 12 logements à l'hectare à minima (seuil de 12 constructions à l'hectare). Dans le village de St Julien, pour 1000 m2 on ne peut envisager qu'une seule maison. Sinon le permis est refusé ou il faut faire un lotissement. Le but est de bâtir dans les espaces creux ou à proximité du déjà construit. On protège les hameaux et les villages des alentours : **concentrer l'habitat, préserver les zones non construites**

Nous avons aussi un PLUI qui est intercommunal (Grenelle)

Un rapport du bureau d'étude a été présenté par Daniel Behar. Il faut trouver des accords avec les autres communes pour sortir des mesures établies à l'heure actuelle dans le PLUI.

Il faut faire un meilleur usage du PLUI

Questions diverses

***Le Noël des aînés** : pas de spectacle pour raison sanitaire donc deux solutions proposées par lettre aux plus de 70 ans de la Commune

-soit un bon cadeau dans un des restaurants de la Commune

-soit un colis des produits locaux

*cocobio a été choisi cette année pour fournir les fruits à l'école du goûter du matin en primaire.

*un **panneau lumineux LED**, recto/verso va être placé dans la rue Chaussade. On peut l'éteindre, l'allumer, le réglage est automatique / baisse la lumière la nuit.

***voirie** : après inondations, gros travaux faits et à faire. Classement en catastrophe naturelle